

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du oussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Lettre-circulaire de Mgr le Préfet Apostolique de la côte-Nord, à son clergé, recommandant des prières à l'occasion des persécutions religieuses, dans différents pays de l'Europe.—Propagation de l'association de "Tiers-Ordre de St-François," dans le diocèse de Rimouski, sous la direction de M. le Grand-Vicaire Edmond Langevin.

Causerie Agricole : Culture du navet.

Sujets divers : Documents sur l'influence de la lune.—La préparation de l'avoine pour l'alimentation des chevaux.—Arrosage des arbres fruitiers.

Choses et autres : Admission de M. Charles-Eugène Bourgault à l'étude de l'arpentage.—Persil pour l'hiver.

Recettes : La vermone des volailles.—Les arives chez le cheval.

EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

"L'élevage du cheval ;" des soins à lui donner.—Prix, 20 cts.

"Les vieillées canadiennes," traité élémentaire d'agriculture, approuvé par la Société d'agriculture du Bas-Canada, par Frs M. Ossaye.—Prix 25 cts.

"Petit traité sur la culture du tabac," par Ls N. Gauvreau, écrl. N. P., membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, 2e édition.—Prix, 10 cts.

"Le mouton," traité pratique sur l'élevage des montons en Canada, par Eugène Casgrain, écrl. arpenteur, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec.—Prix, 15 cts.

"Lettres sur la vie rurale," par M. Victor de Tracy.—Prix, 60 cts.

"Le vétérinaire pratique" traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux moutons, aux cochons et à tous les animaux de basse-cour, par E. Hocquart.—Prix 60 cts.

"Instruction élémentaire sur la conduite des arbres fruitiers," greffe, taille, restauration des arbres mal taillés ou épuisés par la vieillesse ; culture, récolte et conservation des fruits, par A. DuBreuil.—Prix, 60 cts.

REVUE DE LA SEMAINE

Préfecture apostolique de la côte Nord.—A la demande de Mgr F.-X. Bossé, nous publions la circulaire suivante que ce dévoué missionnaire adressait en avril dernier au clergé de sa Préfecture Apostolique :

St-Pierre de la Pointe aux Esquimaux
6 avril 1884.

Chers Collaborateurs,

La Lettre Pastorale ci-jointe vous montre les dangers pressants de l'Eglise, les angoisses du Souverain Pontife, et sa confiance absolue dans la prière simultanée de tous les Catholiques.

Si encore nous étions un plus fort de la tempête.

Hélas, il n'en est pas ainsi.

Car le grand combat ne fait que commencer entre le Pape et les Sociétés Secrètes tout-puissantes en Italie, en Belgique et en France. A dire vrai, ces Sociétés maudites sont le véritable Gouvernement en ces trois pays.

Et pour les bien apprécier, voyez les à l'œuvre.

Elles y ont supprimé, autant que possible, et le culte extérieur, et l'existence régulière et légale des Congrégations religieuses, et la liberté administrative.—Les Clercs sont astreints au service militaire.—On oblige (sous peine d'amende et de prison pour les parents), tous les enfants à fréquenter les écoles publiques tenues exclusivement par des laïques impies et ardents à déchristianiser la jeunesse..... On enlève au Clergé sa subsistance quotidienne, ne reculant pour cela devant aucune tyrannie, aucune injustice.—Enfin, non content de tenir le Pape prisonnier depuis quatorze ans et réduit à la mendicité, on vient de faire main basse sur les bien-fonds donnés à la Propagande pour soutenir les Missionnaires de l'univers.

Le Pape a forcément rompu tous rapports officiels avec l'Italie et la Belgique, afin de protester contre les avanies et les injustices prodiguées et à lui même

et au Clergé. Que le Gouvernement actuel de France fasse un pas de plus dans la voie des iniques vexations où le poussent les Sociétés secrètes et on verra peut-être le Saint Père rompre tous rapports directs et officiels avec ce Gouvernement. Alors toute digue sera rompue, et on accumulera les attentats : *Hæc est hora et potestas tenebrarum.*

En plusieurs autres pays, la Religion souffre aussi de pénibles vexations, de douloureux tiraillements qui découragent les bons et réjoissent les méchants.

Somme toute, une nuit épaissée couvre le monde : les ténèbres de l'impiété, de l'erreur et du vice l'enveloppent de toutes parts. La plus terrible des tempêtes que l'Enfer eût portées jusqu'à dans ses flancs se déchaîne contre le Christ, contre la Religion, contre le Clergé depuis son Chef auguste jusqu'aux derniers de ses membres. *Ecce motus magnus fastus est in mari, et descendit procella venti, et fluctus mittebat navim, ita ut navicula operiretur flectibus, et complebantur et periclitabantur.* Tout est ébranlé : " Le monde, ses erreurs au cou, baigné de sueur, de sang, de larmes, " passe par ces étranges ténèbres, implorant la lumière, l'autorité et la liberté. " Tout menace de crouler, tout..... sauf ce pivot du monde moral fixé par Dieu lui-même.

Et quel est donc ce pivot inébranlable muré du non provalebunt divin ?

" Attaché à ce trône de douleur qui s'élève comme " image vivante de la Croix, garde les reliques des " Saints, LE PAPE demeure tranquille le front dans les " orages du temps, les pieds sur le roc éternel. "

Ne sommes-nous pas arrivés peut-être à cette *tribulatio magna qualis non fuit ab initio mundi*, prédite par le Sauveur ?

Croyons-nous donc que tout va périr ?

Alors, c'est que " nous ne connaissons pas la force " de la prière, cette puissance de l'homme sur la " toute-puissance de Dieu "

Mais les fidèles se tournent anxieux vers leurs frères spirituels, gardiens de leurs intérêts menacés : *Custos, quid de nocte ?*

Que leur répondre, chers collaborateurs ? que leur conseiller.

A travers les siècles, jetons un regard sur la mer de Galilée bouleversée elle aussi par une affreuse tempête. La barque qui contient tout le Collège Apostolique et son Divin Chef est en danger. *Et erat Jesus in puppi dormiens Et accesserunt ad eum discipuli ejus et suscitaverunt eum, dicentes : Domine salva nos, pe rimus.*

Unique et suprême ressource. *Speraverunt et liberavit eos ; ad te clamaverunt, et salvi facti sunt.*

Nous aussi, réveillons Jésus, c'est à-dire, poussons vers lui d'ardentes supplications pour l'Eglise et son Chef, de concert avec tous les autres Catholiques. Ainsi nous amortirons les coups qui leur sont portés, et nous hâterons la fin des jours mauvais que nous traversons, et des jours plus mauvais encore qui se lèvent sur nous. Craignons d'entendre Dieu nous reprocher un jour que si nous et nos fidèles eussions prié davantage, la tempête eût fait moins de ravages et fini plus tôt.

Nous sommes donc revenus aux tristes jours où Herode tenait le Pape dans les fers et persécutait les Juifs. Et bien, suivons l'exemple des Chrétiens d'a

lors : *oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo.* Et comme alors aussi, Dieu enverra son Ange briser la porte de la prison papale, non cette porte qui donne sur le Ciel et que Pie IX a vu s'ouvrir devant lui, mais celle de la liberté et du triomphe ici-bas.

Recommandons souvent et instamment à nos fidèles ce devoir, de la prière tant privée que publique. Mais à nous surtout, chers collaborateurs, à le pratiquer assidûment. *Manent itaque, nous dit St-Bernard, tria hæc : verbum exemplum, oratio ; major autem his est oratio. Nam est vocis virtus sit opus, et opere lumen et voci gratiam efficaciamque promoveretur oratio.*

Et après avoir tous gèmi et supplié avec l'Eglise, nous verrons et partagerons avec bonheur son triomphe.

Car elle triomphera, ici-bas même, sur tous ses ennemis, en attendant le triomphe éternel. *Et cessavit ventus, et facta est tranquillitas magna.*

Croyez à mes sentiments de parfaite affection, et obsecrez vos, fratres ut adjuvetis me in orationibus pro me ad Deum.

F. X. Bossé,

Préfet apostolique du golfe Saint-Laurent.

Association du " Tiers-Ordre " de St François dans le diocèse de Rimouski.—Nos lecteurs savent que Notre Saint-Père la Pape vient de recommander, d'une manière particulière, l'établissement de cette association dans toute la catholicité, pour faire échec à l'esprit du mal qui a à son service les sociétés secrètes. M. le Grand-Vicaire Edmond Langevin vient d'être nommé directeur de cette association, avec le pouvoir d'établir des fraternités dans toutes les paroisses du diocèse de Rimouski.

Voici la lettre circulaire adressée au clergé de ce diocèse, à ce sujet, par M. le Grand-Vicaire Langevin :

Evêché de St Germain de Rimouski, 17 avril 1884,

EN LA FÊTE DE ST BENOIT-LABRÉ.

Monsieur et cher confrère,

Dans son admirable Lettre Encyclique du 17 septembre 1882, Léon XIII émet un vœu qui n'a pas manqué d'attirer l'attention de tout l'univers catholique : " Nous exhortons les chrétiens, dit ce grand Pontife, lorsqu'ils auront l'occasion opportune à ne pas refuser de donner leur nom à cette sainte milice de Jésus-Christ (le Tiers Ordre de St François). Déjà dans beaucoup de contrées, on compte un grand nombre de chrétiens qui marchent avec joie sur les traces de ce Père séraphique. Nous louons et nous approuvons grandement ce zèle, mais nous voudrions encore le voir s'accroître et se propager davantage, par vos soins, Vénérables Frères. "

Répondant avec empressement à ces désirs du Souverain-Pontife, notre évêque vous a entretenu plusieurs fois de l'association fondée, il y a sept siècles par un des hommes les plus dévoués au salut des âmes. Dès le 16 septembre 1882, il vous a annoncé la célébration de l'anniversaire sept fois séculaire de la précieuse mort de l'admirable patriarche d'Assise : il s'adressait particulièrement à ceux du clergé et du peuple " qui avaient obtenu d'être admis jusqu' alors parmi les tertiaires, et à ceux qui, en grand nombre, portaient le Cordon. " Ces recommandations ont été

étendues, et ce jubilé a été célébré partout avec joie et bonheur.

Un an après (le 13 octobre 1883), c'est à-dire dans le mois où l'Eglise célèbre la fête de St François, Sa Grandeur crut de son devoir de revenir à la charge en vous communiquant l'Encyclique de Sa Sainteté et "en vous pressant de rencontrer les pieux désirs du Chef de l'Eglise." Après avoir résumé les motifs qui faisaient agir Léon XIII, notre Evêque terminait sa lettre par ces paroles :

"Travaillez de toutes vos forces, chers collaborateurs, à l'établir parmi vos fidèles (le Tiers-Ordre); faites-leur en connaître les avantages et les règles; et montrez-leur combien il est facile d'en faire partie, dans quelque état que l'on vive."

Six mois se sont écoulés depuis que ces exhortations étaient adressées au clergé du diocèse, et l'œuvre peut être considérée comme sérieusement commencée. La première question qui se présentait était celle des moyens pratiques d'organisation: plusieurs ont demandé de nouvelles instructions et des explications sur l'établissement des fraternités paroissiales. Je me propose de répondre ici en détail, aux questions posées.

1. Pouvoir pour établir le Tiers Ordre.

Mgr de Rimouski s'est adressé au Ministre Général des Franciscains à Rome, qui s'est empressé de se rendre à son désir, comme vous le verrez par les pièces suivantes:

A. M. l'abbé Langevin, Vicaire-Général de Rimouski,
Rome, le 21 mars 1884.

Monsieur le Grand Vicaire,

Bien volontiers je vous adresse un diplôme spécial de Directeur du Tiers-Ordre, en vertu duquel vous pourrez subdéléguer tous les curés du diocèse, et leur donner la faculté nécessaire pour établir des fraternités dans leurs paroisses respectives *servatis servandis*.

Je ne puis que féliciter Mgr de Rimouski d'entrer ainsi dans les désirs de Sa Sainteté Léon XIII, et je fais des vœux pour que le succès réponde aux espérances et que l'esprit chrétien, sous les auspices de St François, prenne chaque jour dans votre catholique pays de nouveaux accroissements.

Agrez, Monsieur le Grand Vicaire, mes meilleurs sentiments en N. S.

Votre très dévoué serviteur en J.-C.

F. BERNARDIN,
Ministre général des Franciscains.

2. Organisation.

En vertu des pouvoirs énumérés ci-dessus, je délègue chacun des curés, qui trouvera des fidèles de l'un et de l'autre sexe dans les dispositions convenables, à les admettre au noviciat et à leur donner l'habit de Tertiaire, puis à les recevoir comme profès au bout d'une année, si rien ne s'y oppose. Mais, avant tout, les curés qui se chargeront de cette tâche difficile, devront bien étudier la règle du Tiers Ordre. L'opuscule "Le Tiers-Ordre de St François," par l'abbé H. Baril, se vend 15 centins, soit à l'évêché, soit chez les libraires. Ils peuvent se le procurer facilement pour eux-mêmes et doivent engager les tertiaires à en avoir chacun un exemplaire. On trouve aussi des scapulaires et des cordons pour les novices chez les Sœurs de la Charité.

3. Observations importantes.

Je crois utile de présenter plusieurs observations avant que rien ne soit entrepris.

D'abord il s'agit uniquement de Tertiaires *seculiers*, soit hommes, soit femmes, vivant isolément dans le monde.

Le choix doit en être fait avec soin et ne peut avoir pour objet que des personnes vraiment pieuses. Ainsi on ne doit, sous aucun prétexte, admettre les personnes de mauvaise réputation, celles qui sont querelleuses, mondaines, médisantes, ou qui exercent une profession illicite: celles qui ont l'esprit turbulent, brouillon et qui sèment le trouble et la zizanie par l'indiscrétion de leur langage, etc.

Les directeurs ne devront en venir à tenir des réunions des fraternités qu'après avoir fait un rapport détaillé sur l'état du Tiers-Ordre dans leur paroisse au directeur diocésain, et avoir reçu de lui des instructions spéciales à ce sujet. Provisoirement vous devez surveiller la conduite des novices, afin de pouvoir juger prudemment, au bout de l'année, lesquels seront admis à la profession suivant les règles. Cette surveillance devra s'exercer sur les points indiqués pour la règle de vie dans le 2e chapitre de la Règle des associés. N'aspirez pas à l'admission d'un grand nombre, mais soyez convaincus que quelques bons tertiaires bien choisis feront par leur exemple un bien inappréciable autour d'eux.

Le principal moyen d'encouragement dont vous vous servirez à leur égard, sera d'annoncer au prône du dimanche les indulgences plénières qui se présenteront dans la semaine ou le dimanche suivant, et de leur rappeler souvent que des indulgences partielles sont attachées à presque toutes leurs bonnes œuvres et pratiques de piété (Chap. II). Ils seront naturellement à la tête de vos confréries, et leur plus grande joie sera d'honorer le St Sacrement, particulièrement le jour de la procession, en travaillant aux décorations, et lorsque le St Viatique sera porté à un malade dans leur voisinage, en préparant les choses nécessaires et accompagnant Notre Seigneur à son arrivée et à son départ de la maison.

En un mot vous vous félicitez, j'en suis convaincu, de l'établissement du Tiers Ordre, et vous y trouverez une grande source de bénédictions pour votre paroisse, notamment pour faire diminuer l'ivrognerie et le luxe, ces deux plaies de notre pays. Le Saint Père a certainement été éclairé du Ciel, quand il a proposé avec tant d'instances ce moyen de perfection et de sanctification aux enfants de l'Eglise. Répondons à son zèle vraiment apostolique, et nous procurerons le salut d'une foule d'âmes, qui se seraient perdues sans ce puissant moyen de persévérance.

Je demeure, Monsieur et cher confrère,

Votre très dévoué serviteur,

EDMOND LANGEVIN, Vicaire-Général,
Directeur du Tiers-Ordre.

CAUSERIE AGRICOLE

CULTURE DU NAVET.

Il y a quelques jours, nous nous trouvions à la ferme-modèle du Collège, avec un cultivateur d'une paroisse presque voisine de la nôtre, et grand était son étonnement de voir le troupeau de vaches dans une si bonne condition, presque à lui faire croire que ces

animaux étaient même à l'engrais. " Nous n'avons pas les moyens, dit-il, de nourrir nos animaux comme on le fait ici, car on doit nécessairement leur avoir donné du grain à manger. " Vous êtes absolument dans l'erreur, mon cher ami, lui dis-je; ces animaux n'ont reçu que des soins ordinaires, ou de moins pas plus coûteux que ceux que vous pourriez vous-même leur donner. Seulement on a eu la précaution, dès leur entrée à l'étable l'automne dernier, et pendant plusieurs mois, de leur faire consommer chacune un repas de légumes par jour; et c'est précisément ce que fait, dans votre paroisse, un de vos voisins qui, chaque année, reçoit des prix à l'exposition de la Société d'agriculture du comté de Kamouraska, pour le plus beau bétail. Cependant, la terre de ce cultivateur n'est pas d'une plus grande étendue que la vôtre. Ce cultivateur m'a dit lui-même qu'il devait ce succès à la culture des légumes qu'il est à même de donner à son bétail pendant une bonne partie de la saison d'hiver. La chose est bien visible, quand chaque automne il vous est donné d'admirer un terrain assez étendu de magnifiques légumineuses. N'est-ce pas ce que vous avez pu voir chez M. Becoit Dechêne, de St Alexandro? Si vous ne pouvez faire ce qui se pratique sur les grandes fermes, il vous est bien possible, au moins, de suivre l'exemple de vos voisins qui sont dans les mêmes conditions que vous, ayant une terre de même grandeur et tout aussi fertile: *Cultivez des légumes.*

La saison n'a pas été avantageuse pour la semence en céréales; il reste, dans plusieurs fermes, une partie de terrain qui n'a pu être semée en grains, disposez ce terrain pour la culture de navets. Cultivez ces légumes sur une petite échelle, afin que vous puissiez être certain de donner à cette culture les soins qui lui est nécessaire afin d'en tirer avantageusement parti. Cultivez moins grand, mais bien; le succès que vous obtiendrez dans cette culture, vous encouragera à la continuer, et votre bétail profitera largement de cette nourriture pendant le cours de l'hiver.

Les navets ont cela de très précieux, qu'ils occupent très peu de temps la terre qu'on leur prête. Par un temps favorable, les navets arrivent à maturité en deux mois environ; mettons-en trois dans la plupart des cas, c'est toujours peu de temps.

L'habitude est de semer les navets à la volée, c'est un tort; il vaut infiniment mieux les semer en ligne, ils sont plus faciles à sarcler et à biner, et ils ont besoin de sarclages et de binages pour bien venir. Les navets veulent être tourmentés. Il ne faut pas les laisser trop serrés, sans cela ils jauniraient et prendraient une saveur forte.

Le navet aime un climat humide, tandis que la rabiole préfère les terrains légers, calcaires, de consistance moyenne, qui ne sont pas exposés à la sécheresse, la rabiole et le chou de Siam s'accoutument bien des sols argileux, compactes, très humides tout en leur préférant les sols calcaires, de consistance moyenne.

Il est très utile de cultiver le navet blanc, le navet jaune d'Écosse et la rabiole.

Le navet blanc est le moins exigeant sur la qualité du terrain. Il se sème le dernier et se récolte le premier; mais il est loin de posséder les qualités nutritives de la rabiole.

Le navet jaune tient le milieu entre le navet blanc et la rabiole quant à sa valeur nutritive et à son exigence sur la qualité du terrain.

Dans une ferme où l'éleveur du bétail joue le rôle principal, il est nécessaire de cultiver ces trois racines.

Le *White Norfolk turnep* (navet blanc de Norfolk), peut servir à fournir, matin et soir, une ration au bétail et même aux moutons quand les pâturages commencent à manquer en automne. Ce navet, qui est peu difficile sur la qualité du terrain, prend un développement énorme en peu de temps; mais il ne se conserve que difficilement, et doit être consommé avant l'hiver.

Les navets blancs épuisés, c'est le tour des jaunes d'Écosse. La variété *Yellow Aberdeen* (navet jaune d'Aberdeen), plus productive et moins exigeante que la rabiole, se conserve jusqu'au printemps, époque où il est temps d'entamer les rabioles qui ferment la base de la nourriture des bêtes à cornes et des moutons.

Le navet n'a guère qu'un ennemi, l'altise ou puce de terre. On a employé divers moyens pour les en garantir ou les en délivrer; le plus sûr est l'emploi de fréquents arrosages: c'est celui qui réussit le plus souvent. Il n'est pas inutile, toutefois, de connaître les autres. Ils consistent en semis de chaux vive, de cendres ou d'engrais pulvérents, d'une odeur repoussante; sur les jeunes navets, on arrosages caustiques d'eau de savon et d'urine. Un autre moyen d'empêcher les dégâts, c'est de semer à la volée sur les semis de navets un mélange de *coal-tar* et de sciure de bois, de sable ou encore de la terre de route, dans la proportion de deux livres de *coal-tar* par cent livres de l'une de ces substances. L'odeur du *coal-tar*, et sans doute aussi le mauvais goût qu'il donne aux jeunes feuilles avec lesquelles il se trouve en contact, éloigne les altises et met ces feuilles à l'abri de leurs attaques.

Lorsque le navet est mur, il est complet dans toutes ses parties, et il est alors de telle nature qu'il est permis de le conserver en bon état jusqu'à ce qu'une autre saison ait produit des aliments pour le bétail. Lorsqu'il est enterré ou couvert avant d'avoir perdu aucun de ses propriétés, il peut défier la gelée. Un navet doué de toutes ces qualités se conservera dans ces conditions où un autre s'altérera.

Voici les conditions indispensables pour l'emmagasinage des navets:

1o. Ils doivent être parfaitement murs avant d'être enlevés de la terre.

2o. Il est nécessaire qu'ils soient secs quand on les arrache, aussi bien que quand on les transporte et qu'on les emmagasine. Le temps doit être beau et clair.

3o. Ils ne doivent être ni coupés, ni froissés ou écrasés quand on les arrache.

4o. Il faut les nettoyer avec soin de la terre et du fumier qui généralement adhèrent aux racines; on doit aussi couper les fibres radicales ainsi que les feuilles. Les feuilles, dans les variétés jaunes, ne doivent être coupées qu'à un demi-pouce du bulbe, et moins prêts pour les navets de Suède.

5o. On doit bien les couvrir lorsqu'ils sont secs.

6o. On doit, en les couvrant, ménager l'action de l'air pour éviter l'altération des bulbes.

70. Lorsque l'état du sol le permet, on doit enlever les navets de la terre le jour même de l'arrachage. Cette règle n'est pas observée, cependant elle est des plus importantes. Lorsque les navets sont arrachés et couchés sur la terre, une nuit de gelée peut les rendre impropres à être gardés pendant longtemps et à être mis en silos.

Les navets les plus tard semés sont ceux qui se conserveront le mieux l'hiver. Il faut donc en faire des tas séparés et les garder pour la dernière consommation. On les récolte le plus tard possible. Différents procédés de conservation sont employés ; les uns les conservent dans des caves, les autres dans le jardin même où ils ont poussé.

Le meilleur mode de conservation en cave, quand on n'en a pas de très grandes quantités, est de faire un tas bien rangé et de les couvrir de sable fin, de manière à soustraire les navets à l'action de l'air et de la lumière. Si on ne prend pas ce moyen, il faudra ranger les navets aussi symétriquement que possible, et non pas les jeter pêle mêle, afin que l'air, pénétrant autour des racines, y entretienne une sécheresse favorable.

Si on veut conserver les navets dans le champ même qui les a vus naître, il suffira de creuser une fosse un peu profonde, de les y ranger et de les couvrir d'une couche de paille. Sur cette couche de paille on mettra de la terre, ou mieux du gazon, en assez grande quantité pour empêcher la gelée de pénétrer.

Documents sur l'influence de la lune.

Dans une note publiée il y a quelque temps, un agronome cherche à expliquer, sans l'affirmer cependant, l'influence de la lune sur la végétation, en l'attribuant à sa lumière. Il dit que les plantes qui germent rapidement étant semées à la nouvelle lune, partiront de terre vers la pleine lune, et seront alors éclairées nuit et jour, ce qui n'arrivera pas pour celles qui, semées à la pleine lune, se trouveraient, quinze jours après, pendant la nuit, dans une obscurité complète. On voit par là que l'influence problématique de la lumière lunaire se trouverait n'agir que sur les graines qui germent peu de temps après leur mise en terre. Mais, même avec cette restriction, je n'admets pas cette influence, qui n'a jamais été prouvée d'une manière quelconque.

Cela n'est pas l'avis de la *Revue horticole*, publiée à Paris, qui confesse sa foi dans les lignes suivantes :

" Dans cette lettre, il semble résulter que l'influence de la lune sur la végétation est à peu près hors de doute, ce qui, pourtant, a été bien souvent contesté, malgré que la chose soit incontestable. En effet, un corps quelconque ne pouvant être sans influence, la lune ne peut échapper à la règle. "

La dernière phrase est une énigme. D'après la science moderne, on nomme corps tout ce qui est susceptible d'être pesé ; par conséquent, la lumière, la chaleur, l'électricité qu'on qualifiait jadis de corps impondérables, ne sont plus, aujourd'hui, regardés comme des corps, mais comme les multiples effets du mouvement et de la force qui, avec la matière, constituent toute l'harmonie physique de l'univers. Cela est admis aussi bien par les spiritualistes que

par les matérialistes, quelles que soient d'ailleurs leurs divergences sur les origines du monde.

Or si, d'après la *Revue*, un corps quelconque ne peut être sans influence, pourquoi attribuer à la lune l'influence en question plutôt qu'à tout autre corps ? Ne pas oublier que la terre, la pierre, l'eau, l'air, etc., sont des corps bien proches, dont on peut, le plus souvent, constater l'influence, tandis que la lune est bien loin, et que ses effets, plus que problématiques, ne peuvent être expliqués d'une manière quelque peu rationnelle. On pourrait répondre qu'il y a beaucoup d'effets dont on ne connaît pas les causes ; mais, au moins, lorsqu'ils sont bien constatés, on a quelques raisons de chercher à quoi on peut les attribuer. Chercher le pourquoi et le comment des choses, résoudre les problèmes, sont les principales tâches de la science. Mais, avant de chercher la cause d'un effet quelconque, il serait rationnel de constater que cet effet s'est produit. Avant d'expliquer l'action de la lune par l'influence de sa lumière, cet agronome aurait dû en faire la constatation. Tous les raisonnements possibles n'expliqueront jamais l'existence d'une chose non existante.

Malgré tout, la croyance à l'influence de la lune sur les diverses opérations de la culture a encore de nombreux partisans, tout aussi bien que son influence sur la température. Et cela, malgré les démentis, chaque jour renouvelés, que l'expérience et l'observation viennent donner à ces préjugés qui ne reposent sur aucune base. Aux preuves mentionnées précédemment, en voici deux autres données par M. La-ville, et que publie la *Gazette des Campagnes* de Paris ?

" Il y a trente ans, son père greffa sur un poirier trois sortes de poires. Les greffons prirent bien, et tous produisirent du bois et des fleurs, mais une seule des trois branches est chargée de fruits ; une autre en donne quelques-uns, et la troisième pas du tout. Comme les trois greffes ont été faites le même jour, il faut attribuer leur différence de fertilité à tout autre cause qu'à l'influence de la lune, ce qu'on n'aurait pas manqué de faire si les trois greffes avaient été faites à quelques jours d'intervalle. "

D'après un dicton très répandu, une vigne taillée en première lunaison ne donne que du bois. Or, contrairement à l'usage, une vigne fut taillée en lune croissante et, justement, cette année-là, on obtint la plus belle de toutes les récoltes. Eh bien ! cela n'a pas encore convaincu certaines personnes. L'une d'elles répondait à l'auteur, qui disait n'avoir eu jamais autant de vin : " Si vous aviez taillé en pleine lune, vous en auriez eu bien davantage. " Que répondre à cela ?

Par contre, voici un horticulteur de Ville-neuve-sur-Yonne, M. Adam, qui parle d'une manière plus rationnelle. Voici ce qu'il dit : " Soignez vos semis si le temps n'est pas favorable, et ne vous occupez pas des phases de la lune ; car il est prouvé par mille exemples que l'influence de la lune n'est pour rien dans la germination des graines. En effet, cette germination est souvent capricieuse, et elle a dérouter les plus savants agronomes. " C'est, du reste, à peu près ce qu'écrivait La Quintinie, le célèbre jardinier, il y a déjà bien des années ; je crois déjà avoir cité ses propres paroles.

Je me suis déjà occupé bien, des fois de ce sujet, et chaque fois je crois avoir apporté des arguments différents à l'appui de ma cause, soit dans mes écrits, soit dans des conférences d'astronomie et de météorologie. Quelques personnes m'ont dit être convaincues par les raisons données. Mais combien il en est d'autres que la routine domine et qui croient encore parce qu'on croyait avant eux ! La destruction des préjugés est une tâche des plus difficiles.—B. TOURNIER.

Un agronome de haute réputation à Québec, a fait des semis et des plantations d'arbres fruitiers, dans différentes phases de la lune le printemps dernier, à titre d'expérience, et nous ne doutons pas que plus tard il en rendra compte dans les journaux d'agriculture.

La préparation de l'avoine pour l'alimentation des chevaux.

Souvent nous avons dit que les grains concassés et donnés au détail, pour nourriture, avaient un grand avantage sur les grains non écrasés, parce que la mastication était le plus souvent incomplète et insuffisante.

Pour s'en rendre compte, il suffit de remarquer comment les poules savent tirer parti du fumier des animaux nourris à l'avoine, de la fiente du cheval par exemple, on voit les poules choisir un à un chaque grain resté intact et en faire leur profit. Le grain ainsi évacué n'a donc profité en aucune façon à l'animal qui l'a absorbé, puisqu'il n'a fait que traverser l'estomac et les intestins, comme l'eussent fait des cailloux. Nul doute que si le grain avait été concassé, l'estomac de l'animal l'aurait digéré et les parties nutritives auraient profité à la bête.

Mais, si le concassage est un progrès, la fermentation a un avantage sur le concassage. La fermentation développe la plus haute puissance nutritive dans la nourriture, en ce qu'elle la facilite considérablement l'assimilation des aliments.

Voici une méthode hautement recommandée par plusieurs de nos confrères de la presse agricole Européenne, et que l'on dit avoir été pratiquée avec succès :

On se procure trois baquets dont la capacité de chacun est nécessaire à l'alimentation d'un jour. Le premier jour, on remplit le premier baquet avec une quantité d'avoine donnée, puis on arrose avec de l'eau chauffée à environ 80 degrés, on remue la masse ; l'eau séjourne environ six heures, puis on la laisse écouler à l'aide d'un trou dont le fond du baquet est muni. Le deuxième jour, on opère avec le deuxième baquet, et le troisième jour avec le dernier baquet. L'avoine mouillée ainsi avec de l'eau chauffée fortement promptement, et, au bout de quarante-huit heures on peut la donner aux chevaux avec la certitude qu'elle produira le double d'effet utile.

En outre, cette opération permet de réduire d'un cinquième la quantité d'avoine qu'on a l'habitude de donner aux chevaux, lesquels, malgré cette réduction, ne s'en trouvent que mieux.

Arrosage des arbres fruitiers.

On ne doit arroser les arbres fruitiers que pendant le premier été qui suit leur transplantation, et on-

core faut-il que ces arrosages ne soient pas trop fréquents.

Les fréquents arrosages donnés aux arbres fruitiers, surtout à l'égard des pruniers et cerisiers, ont pour résultat, souvent la pourriture des racines, toujours l'épuisement du sol dont les principes fertilisants sont entraînés par ces lavages extraordinaires.

Ces arrosages entretiennent de plus, à la surface du sol, une humidité constante qui attire les racines lesquelles, sans ces arrosages, iraient chercher dans la profondeur du sol l'humidité qui est nécessaire ; il en résulte qu'il faut toujours entretenir cette humidité dangereuse, sinon les racines se dessèchent et périssent. Quand on a arrosé une année, il faut arroser l'année suivante et les autres années, c'est-à-dire à perpétuité.

Cependant, lorsque nous avons à subir une grande sécheresse, et principalement pendant les grandes chaleurs de l'été, l'arrosage des feuilles des arbres peut avoir son utilité, surtout à l'égard des arbres à noyaux ; car ceux-ci étant pourvus d'un feuillage plus tendre et plus délicat que ceux à pépins, souffrent beaucoup plus de l'intensité de la chaleur. Quoique leurs racines soient plongées dans un milieu suffisamment humide, toutes leurs parties vertes se fanent, jaunissent et se dessèchent. Si cet état se prolongeait, il pourrait entraîner la mort de l'arbre. Cet état maladif doit être attribué à l'évaporation extraordinaire à laquelle sont soumises les feuilles de ces arbres qui reçoivent toute l'ardeur du soleil ; les racines ne suffisent plus à réparer les pertes d'humidité qu'elles éprouvent ; les rosées trop peu abondantes pendant l'été, ne fournissent presque pas d'eau à ces feuilles altérées.

Il faut leur venir en aide. Il faut leur donner artificiellement l'humidité que la nature leur refuse. Pendant les chaleurs intenses, il est donc bon d'arroser ou de bassiner les feuilles des arbres fruitiers, deux ou trois fois par semaine. Cette opération peut être pratiquée à l'aide d'une petite pompe à main à jet continu, et elle devra se faire après le coucher du soleil. Pour 2 ou 3 piastres on peut se procurer une de ces pompes en s'adressant à M. Wm Evans à Montréal, ou à Québec chez M. Olivier Vallerand, rue la Montagne.

Pendant les fortes chaleurs de l'été, il ne suffit pas seulement de soustraire les feuilles des arbres aux influences du soleil, par des arrosages ; il faut encore songer aux tiges des arbres qui, sous l'influence d'une trop grande chaleur, souffrent beaucoup, et c'est encore l'une des causes qui contribuent à les faire fendiller lorsque leur écorce se détache.

L'écorce de ces arbres se durcit, se sèche, elle perd cette élasticité qui cède aux efforts de la sève qui est nécessaire à l'accroissement de l'arbre. Sous cette pression extérieure, il se forme des engorgements de la sève dont la circulation est gênée, il en résulte des chancres, des émissions de gomme on ne peut plus funestes. Quelquefois la sécheresse est telle, que l'écorce désorganisée se détache par places et met l'aubier à nu qui se fendille à la longue. C'est particulièrement à sa base que la tige des arbres souffre le plus de l'intensité de la chaleur. On emploie divers moyens pour préserver cette partie de l'arbre.

Les uns la recouvrent d'une épaisse couche de chaux mélangée à une forte partie de terre glaise. D'autres l'enveloppent de paille ou d'un petit coffret en bois formé avec deux planches minces clouées l'une sur l'autre, ou avec une tuile demi ronde. Ces divers abris se mettent au printemps et se retirent à l'automne. Comme ils demandent bien peu de travail ou de dépense, c'est presque une négligence coupable que de n'en pas user.

S'il ne faut pas arroser les racines des arbres fruitiers, il ne faut pas pour cela les laisser sans garantie contre les chaleurs de l'été. Dans le cours du mois de juin on pourra donner un bon binage de deux à trois pouces de profondeur au terrain sur lequel les arbres sont plantés. Cette opération aura pour but de préserver les arbres contre la sécheresse. Voici comment s'explique la chose : La terre est d'autant plus desséchée par les ardeurs du soleil qu'elle est plus compacte, parce que les particules qui les composent étant en contact immédiat les uns avec les autres, celles de la surface, desséchées par les rayons du soleil, réparent l'humidité qu'elles perdent au dépens des particules placées immédiatement au-dessous d'elles, celles-ci en font autant aux dépens des particules sur lesquelles elles reposent. Il s'ensuit que la sécheresse, gagnant de proche en proche, arrive bientôt à une grande profondeur. Par le binage on divise et on pulvérise la couche supérieure qui perd rapidement, il est vrai, son humidité, mais comme les particules qui composent cette couche sont très divisées, elles n'adhèrent pas aux particules qui forment la couche inférieure, elle ne peut réparer la perte d'humidité qu'elle a fait aux dépens de ces couches auxquelles elle sert au contraire comme de couverture.

Toutefois, nous devons faire observer que les binages sont surtout bons dans les terres fortes et compactes qu'il faut biner après chaque pluie.

Sur les terres légères il faudra, après les binages du mois de juin, répandre une couverture d'à peu près deux pouces d'épaisseur. Cette couverture devra se composer de litière, de pailles; on peut employer du fumier de cheval, très décomposé, enfin tout ce qui peut conserver l'humidité: par ex. p. les tontures des gazons, feuilles sèches que l'on peut obtenir dans la forêt, la mousse, etc. Au moyen de binages et de couvertures telles que nous venons d'indiquer, on entretiendra facilement dans le sol une humidité convenable.

Choses et autres.

Admission à l'étude de l'arpentage.—A la dernière réunion des membres du Bureau des examinateurs des arpenteurs de la Puissance, à Ottawa, M. Charles-Eugène Bonrgault, Élève de Physique du Collège de Ste-Anne, a subi avec le plus grand succès son examen à l'admission de l'étude de l'arpentage des terres de la Puissance. Nous sommes heureux de constater que nous compterons bientôt un Canadien-Français de plus parmi les Ingénieurs topographes Fédéraux.

Persil pour l'hiver.—Parmi les choses journalières, sinon indispensables, nécessaires à la cuisine, ou doit placer le persil. Mais il faut tout prévoir, et ce n'est pas au moment où l'on en a besoin qu'il faut y penser. Pour le persil dont nous parlons, c'est l'été qu'il convient de songer à l'hiver. Voici un moyen simple et à la portée de tout le monde. Semez de la graine de persil en juillet, en pots et dans une bonne terre de jardin. Placez les pots à l'air et à la lumière, et enterrez-les afin qu'ils ne soient pas trop arrosés; arrosez-les au besoin, puis, pour l'hiver,

rentrez-les à l'abri de la gelée. Placez-les dans un oeilier, une cave et même dans la cuisine; au fur et à mesure du besoin, on coupe les feuilles.

RECETTES

La vermine des volailles.

Un des ennemis les plus redoutables des volailles, c'est la vermine, appelée *prurigo dermanysique*; on la reconnaît facilement; elle est de forme arrondie, parfois grise, mais le plus souvent rose. Son corps laisse voir au travers de son enveloppe le sang que cet insecte a sucé aux volailles. Cet ennemi est caché le jour dans sa retraite, qui est généralement les perchoirs, spécialement sous leurs points d'appui. Tant qu'il fait jour, les insectes font le mort, mais dès que l'obscurité vient, ils se lèvent en masse, se mettent en chasse, grimpent sur le corps des volailles et les anent toute la nuit.

Les malheureuses poules ne reposent plus, doivent se becqueter constamment et laissent beaucoup de sang à ces ennemis presque invisibles. Lorsque ces insectes sont nombreux dans un poulailler, ils abiment tellement les volailles qu'elles cessent de pondre au plein milieu de la bonne saison.

Il est facile de s'en débarrasser, mais il faut de la persistance. On doit visiter, pendant le jour, les perchoirs. S'il y a des fissures, on y trouve un amas de petits points rouges qu'il faudra enlever, écraser. S'il y en a beaucoup dans le poulailler, vons en verrez dans les cloisons en bois, dans le vieux mortier des murailles et surtout sous les pendoirs. Il faudra tout enlever, badigeonner et surtout remplir les fissures soit de mastie, soit d'un lait de chaux épais. Ne pas laisser un seul coin qu'on ne visite minutieusement. On préconise aussi les fumigations de soufre.

S'il n'y en a que quelques-uns, il suffira de les écraser et de faire la chasse tous les quatre ou cinq jours. Cette vermine est, la plupart du temps, cause de l'abandon du nid par les couveuses. Aussi ne faites jamais couver deux fois de suite dans un même nid sans en renouveler la paille, si non vous êtes fort exposé à voir la couveuse abandonner son nid à la seconde fois. Ces insectes, si nuisibles, se reproduisent très vite, et en peu de temps un poulailler en est rempli.

C'est surtout lorsqu'il fait chaud que cette oeganço pullule. Aussi indispensable dès maintenant de détruire les insectes qui pourraient se trouver en petit nombre dans les habitations de vos chers volatiles.

Les arives chez le cheval.

Les arives sont une inflammation prompte et soudaine des glandes parotiques. Ces glandes sont situées au-dessous de la base de l'oreille, en descendant vers le coin de la ganache. Le cheval fait bientôt connaître qu'il en est incommodé, en ce qu'il porte la tête du côté des flancs, à droite et à gauche, comme s'il voulait montrer l'endroit où il sent le plus de mal; il se couche et se relève souvent, et ne peut uriner.

Il faut commencer par lui mettre de la paille fraîche sous le ventre. Il arrive souvent que la guérison est opérée par un remède très simple, qui consiste à conduire le cheval dans une bergerie et à l'y laisser pendant une heure, après avoir remis le fumier. Si cela n'apporte point de soulagement, on prendra des feuilles de mercuriale et de pariétaire de chacune une poignée, on les fera bouillir dans deux pintes d'eau, et l'on passera cette décoction. On fait infuser six gousses d'ail, que l'on pile ensuite; on prend six onces de miel et une demi-livre d'huile d'olive; on mêle tout cela ensemble et on le passe dans un tamis; puis on fait bouillir de nouveau, et on fait prendre ce lavement tiède au cheval. Si ce lavement n'opérait pas, il faudrait lui mettre la main dans le fondement pour lui retirer la fièvre.

Fermier demandé.

On demande immédiatement un bon fermier. Bon prix et salaire fixe. Pour informations, s'adresser à

J. O. TOUSIGNANT,
Avocat, 26 rue Ste Anne, E. V., Québec

PROVINCE DE QUÉBEC,
Arrondissement de Licences de Témiscouata. }

L'ACTE DES LICENCES

POUR LA VENTE DES LIQUEURS, 1883.

AVIS est par le présent donné que Tancrède Desjardins, de Fraserville, demande une licence d'hôtel pour vendre des liqueurs dans la maison de Jean Bérubé, Rue de la Côte, Fraserville.

L. V. DUMAIS
Inspecteur en chef.

3 Juin 1884.

5 Juin 1884. 2f.

**AVIS AUX ENTREPRENEURS.**

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour jetée à Sault au Cochon," seront reçues à ce bureau jusqu'à Vendredi, le 6 Juin prochain, inclusivement, pour la construction

D'UN BLOC ISOLÉ

A

Sault au Cochon, Comté de Saguenay, Québec,

d'après les plans et le devis que l'on pourra voir en s'adressant à M. Simon Cimon, Malbaie, ou au bureau de l'ingénieur des travaux du port, rue Dulhousie, Québec.

Les soumissionnaires sont avertis que leurs soumissions ne seront point prises en considération, si elles ne sont faites sur les formules fournies dont les blancs devront être convenablement remplis, et si elles ne portent pas leurs propres signatures.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq par cent du montant de la soumission. Ce chèque sera contigué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, }
Ottawa, 14 mai 1884.
29 mai 1884. 2f

L'ACTE DES LICENCES

POUR LA VENTE DE LIQUEURS, 1883.

AVIS est par le présent donné, que le 27 juin prochain, à DIX heures du matin, il y aura au Palais de Justice du District de Kamouraski, en la ville de Fraserville, une assemblée du Bureau des Commissaires de Licences pour l'arrondissement de Témiscouata, aux fins de délibérer sur les demandes de certificats pour les licences que l'Acte précité l'autorise à accorder.

Par ordre du Bureau,

L. V. DUMAIS,
Inspecteur en chef.

Fraserville, 19 mai 1884.

22 mai 1884.

ORGUES-HARMONIUMS**"DOMINION"**

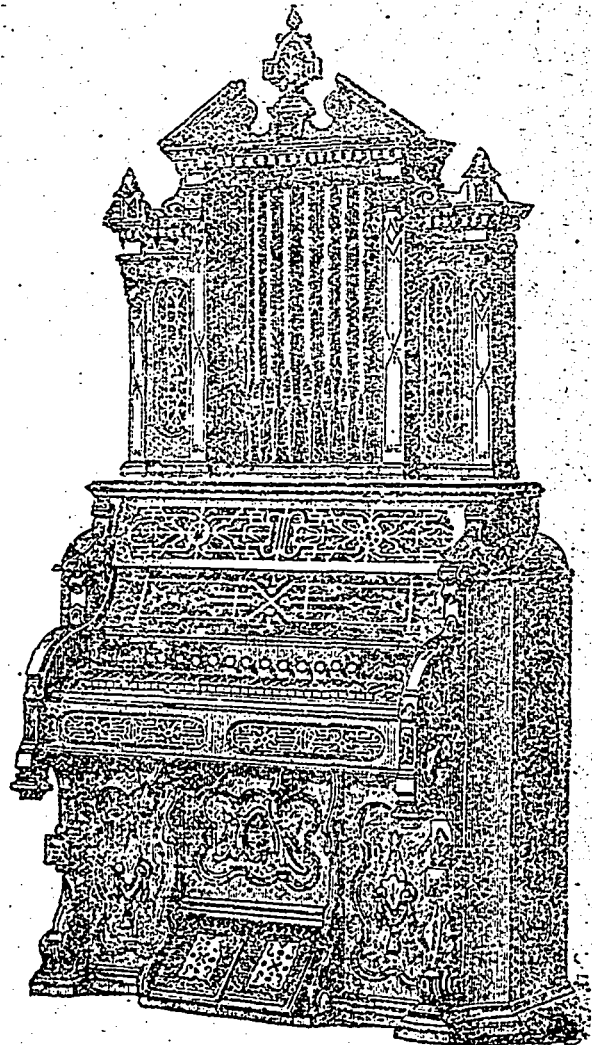
FABRIQUÉS A

BROWMANVILLE, ONT.

Pour Chapelles, Eglises et Salons.

50 PREMIERS PRIX

dans différentes parties du monde.



Satisfaction garantie.—Prix plus bas que partout ailleurs en égard à la qualité.—Catalogues illustrés expédiés sur demande.—Prix de ces instruments: de \$50 à \$1000.

Une centaine d'instruments toujours en magasin.

S'adresser à

L. E. N. PRATTE

No. 1676, Rue Notre-Dame, Montréal

Dépôt Général des Orgues "DOMINION."